

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 616-1

AVIS est par la présente donné,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, a adopté le Règlement numéro 616-1 amendant le règlement numéro 616 sur les usages conditionnels;

QUE l'objet de ce règlement est de retirer l'usage conditionnel autorisé « Établissement de court séjour » pour la zone CV-4 ;

QUE ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de Ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

DONNÉ À VALCOURT LE 21 AVRIL 2026

Me Karine Boucher, assistante greffière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 21 avril 2026 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, le tout conformément à la Loi et au Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.



Me Karine Boucher, assistante greffière et directrice générale